

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Quatorze, le **05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
06 Septembre 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

8^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Candidature à l'A.M.I.
« centre bourg ».

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 105/2014

Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	Mme BENOIT Marie-Hélène

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Le Maire expose au Conseil Municipal que notre ville de Raon l'Étape a été présélectionnée par l'Etat pour postuler à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant la revitalisation du centre bourg.

La teneur du dossier de candidature a été adressée par courriel à chaque Conseiller Municipal et le Maire en fait la présentation. Ce dossier est élaboré avec la contribution essentielle de Monsieur Gérard PELTRE, qui a finalisé en 2013 le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine (CCVP), laquelle est partie prenante de notre candidature.

Si nous sommes retenus, nous pourrions bénéficier d'aides de l'Etat pour réaliser les opérations qui seront contractualisées.

Notre ville est bien sûr plus directement concernée par cet AMI centre bourg, mais la CCVP y est largement associée, d'abord parce qu'elle est compétente en matière d'habitat et de commerce, ensuite pour relier cette candidature à celle de la ville de Baccarat et de sa communauté de communes. Cet AMI comprenant des aspects multiples : économique, habitat, culture, transports, etc., les actions réalisées sur Raon l'Étape rejailliront nécessairement sur l'ensemble du territoire de la CCVP et au-delà. Le dossier de candidature définitif à cet Appel à Manifestation d'Intérêt sera communiqué à chaque Conseiller Municipal.

Ayant entendu ces explications, le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- approuve le principe de candidater à cet AMI centre bourg,
- approuve en tous ses points le dossier de candidature qui devra être envoyé à Monsieur le Préfet de Région le 12 septembre 2014 au plus tard,
- s'engage avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine (CCVP) pour contribuer au co-financement des études et actions inscrites dans le dossier, selon qu'elles relèvent des compétences conservées par la Commune ou des compétences obligatoires, optionnelles et spécifiques de la Communauté de Communes (notamment en matière d'habitat, de tourisme, de petit commerce et artisanat, de réhabilitation des friches industrielles, d'achat de matériel d'équipement en commun),
- dit que, dans ce cadre, la Commune et la CCVP seront respectivement maîtres d'ouvrages pour un montant prévisionnel total de 530 000 € en ingénierie et de 7 195 000 € en investissement (cette dernière somme devra être ajustée en fonction des résultats des études indispensables),
- s'engage également à participer au comité de pilotage qui regroupera les partenaires publics et privés concernés, et à la coordination technique nationale des villes qui seront retenues au titre de cet AMI.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,